



k. Copie conforme d'un document établi par la Commune - par page	Fr. 2.-
l. Acte de mœurs (délivré individuellement)	Fr. 15.-
m. Attestation de vie (délivrée individuellement)	Fr. 5.-
n. Frais d'instruction	Fr. 5.-
o. Frais de rappel	Fr. 5.-
p. Photocopie de document	par page Fr. 2.-

**Article 2**

Sont réservées les dispositions du règlement cantonal du 16 février 2011 fixant les émoluments en matière de police des étrangers et d'asile.

**Article 3**

Les émoluments, qui sont acquis à la commune, sont perçus contre délivrance d'un ticket de caisse ou par inscription apposée directement sur le document délivré.

**Article 4**

Les frais d'envoi sont à la charge du requérant, soit en fournissant l'enveloppe-réponse affranchie, soit en s'acquittant du prix de l'affranchissement d'un courrier recommandé de la Poste. Le cas échéant, les émoluments sont perçus contre remboursement.

**Article 5**

La remise d'attestation d'établissement, de séjour, anticipée de départ, de départ, d'acte de mœurs, de déclaration de vie, ou tout autre attestation est subordonnée à la présentation d'une pièce d'identité ou permis valable.

**Article 6**

Le conseil délègue à la Municipalité la compétence d'adapter les tarifs des émoluments indiqués dans le présent règlement.

**Article 7**

Sont abrogées dès l'entrée en vigueur du présent règlement, toutes dispositions antérieures relatives aux émoluments de contrôle des habitants perçues en vertu de ses compétences.

**Article 8**

Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par le Chef du Département de l'Economie, de l'innovation et du Sport.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 novembre 2021

Le Syndic :



Y. Stutzmann



La secrétaire :



A.-C. Baud

Approuvé par le Conseil général dans sa séance du 7 décembre 2021

Le Président :

M. Carrel



La secrétaire :



M. Rawyler

Approuvé par le Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport, le ... 13 JAN. 2022

Le Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport

Philippe Leuba  
Conseiller d'Etat

